



COMMUNE DE BRICQUEVILLE-LA-BLOUETTE

DELIBERATION N° DEL2025/11/13-03 Du conseil municipal du 13 novembre 2025

Date de convocation : 7 novembre 2025

Date d'affichage de la liste des délibérations : 17 novembre 2025

Accusé de réception en préfecture
050-215000845-20251113-DEL25-11-13-03-DE
Date de télétransmission : 17/11/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 novembre à 20 heures, le Conseil municipal de Bricqueville-la-Blouette, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rodolphe JARDIN, Maire.

Etaient Présents : Messieurs JARDIN Rodolphe, AUBIN Luc, CHATELLIER Julien, DEROUET Richard, ÉDINE Pierre, FANFANI Antoine, Mesdames, GALMEL Isabelle, LECONTE Marie-France, LERAUX Muriel, ROUCHERE Anne-Marie, JOUANNE Lydie.

Formant la majorité des membres en exercice

Absent(s) excusé(s) : Madame YBERT Sandra qui donne pouvoir à Madame LERAUX Muriel, Monsieur COUILLARD Arnaud qui donne pouvoir à Monsieur EDINE Pierre, Madame MALERBA Lydie qui donne pouvoir à Madame GALMEL Isabelle.

Absent(s) : non excusés : 0

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice : 14		
Présents : 11	Absents : 3	Procurations : 3
Votants : 14		

Monsieur Richard DEROUET a été élu secrétaire, conformément à l'article L.2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOTIFICATION DU RAPPORT DU CLECT (COMMISSION D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES)

La C.L.E.C.T. s'est réunie le 8 juillet 2025 suite à la décision du conseil communautaire du 26 mars 2025 portant sur la rétrocession de certains équipements sportifs.

Monsieur Rodolphe JARDIN expose le rapport d'évaluation des charges de ces équipements transférés ainsi que l'impact sur les attributions de compensation adopté à l'unanimité par les membres de la CLECT.

Les communes doivent délibérer sur l'adoption de ce rapport.

Où l'exposé de Monsieur JARDIN Rodolphe et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ADOpte le rapport présenté par la CLECT et approuve les attributions de compensation telles qu'arrêtées par ladite commission

ADOPTÉ : à 12 voix pour ;
à 0 voix contre ;
à 2 abstentions.

Le secrétaire de séance
RICHARD DEROUET

Le Maire
Rodolphe JARDIN

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire après transmission à la Sous-Préfecture le 17 NOV. 2025

Publication sur le site internet le 17 NOV. 2025